



**LA  
COURONNE**  
CHARENTE

# Conseil Municipal

## Extrait du registre de délibérations Réunion du 16 décembre 2024

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 19/12/2024

ID : 016-211601133-20241216-2024\_12\_133-DE



L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de LA COURONNE se sont réunis en mairie sous la présidence de M. DAURÉ Jean-François, Maire, suite à la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, le 10 décembre 2024.

Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	21
Nombre de procurations de vote :	04

### PRESENTS

M. DAURÉ Jean-François, Maire  
M. BONNET Jacky, Mme FOURRIER Maud, M. GRÉVERIE Nicolas, Mme AVRIL Annie, M. TEXIER Philippe, M. LASNIER Dominique, Mme BILLAUD Marie-Christine, Adjoint, Mme PÉRICHON Christine, Mme CHEVALEYRE Chantal, M. O'BYRNE Jean-Pierre, M. ALVAREZ Laurent, Mme CLÉRAC Marcelle, M BELLEFAYE Jacques, M. AUBINEAU Joseph, M. THOMAS Jean-Louis, Mme BLANCHOU, M. ALTMAYER Hugues, M BRENON David, Mme MERIGEAUD Cécile, M. DOITEAU Mathieu Conseillers municipaux

### EXCUSES - ABSENTS

Absents : Mme DUCHER Valérie, M. PEROO Alain, M. DORÉ Jean-Jacques, Mme N'DIONE Seynabou

### PROCURATIONS DE VOTE

Mme SEMANE Zahra à Mme FOURRIER Maud  
Mme DUPONT Hélène à M. BONNET Jacky  
Mme DA SILVA Sylvie à Mme PÉRICHON Christine  
Mme MARICOURT Carine à Mme BILLAUD Marie-Christine

### SECRETAIRE DE SEANCE

M. THOMAS Jean-Louis

**ADOPTION D'UN REGLEMENT D'OCCUPATION  
DU DOMAINE PUBLIC  
POUR LES ACTIVITES COMMERCIALES  
DÉLIBERATION N°2024/12-133**

# ADOPTION D'UN REGLEMENT D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES ACTIVITES COMMERCIALES DÉLIBÉRATION N°2024/12-133

La Ville de La Couronne, forte de son dynamisme commercial et attachée à la valorisation du commerce de proximité, souhaite instaurer un cadre clair et équitable pour l'occupation du domaine public tout en favorisant le développement des commerces de proximité.

Ce projet de délibération vise à définir des règles claires pour l'installation de terrasses et autres aménagements sur l'espace public liés au commerce de proximité, tout en assurant une visibilité accrue aux commerces et en garantissant une utilisation harmonieuse et équitable du domaine public.

La Ville, attachée à la vitalité de son commerce local, entend ainsi permettre aux commerçant.es de renforcer leur attractivité et d'offrir aux Couronnais-es des espaces conviviaux et animés, tout en préservant le cadre de vie et le confort des usagers de l'espace public.

Le contenu du règlement est le suivant :

1. **Encadrement de l'occupation du domaine public :**

- Définition des conditions d'installation et d'utilisation des terrasses, présentoirs et autres installations...
- Garantie d'une utilisation équitable et conforme des espaces publics
- Prise en compte des impératifs de circulation piétonne et PMR
- Respect des normes esthétiques et environnementales fixées par la commune
- Incitation à l'installation de terrasses pour les établissements souhaitant offrir des espaces de convivialité
- Présentation des démarches administratives

2. **Tarifs d'occupation :**

- Mise en place de tarifs symboliques pour l'occupation du domaine public
- Ces montants, bien que modestes, visent à formaliser l'occupation du domaine public et d'en assurer la bonne gestion sans constituer une charge financière excessive.

Son objectif est donc de Favoriser le commerce de proximité et renforcer son rôle dans l'attractivité du centre-ville tout en garantissant un cadre réglementaire adapté.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-21

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L 2122-1, L 2122-2, L 2122-3 et L 2125-1,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 septembre 1985 portant règlement sanitaire départemental,

CONSIDÉRANT que si le maire est seul compétent pour délivrer les autorisations d'occupation du domaine public ; il appartient au conseil municipal de délibérer sur les conditions générales d'administration et de gestion du domaine public communal

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de définir les dispositions administratives et techniques relatives aux autorisations d'occuper le domaine public communal par les commerçant.es de La Couronne,

CONSIDÉRANT qu'il importe de garantir la sécurité des usager.ères de l'espace public,

**ADOPTION D'UN REGLEMENT D'OCCUPATION  
DU DOMAINE PUBLIC  
POUR LES ACTIVITES COMMERCIALES  
DÉLIBÉRATION N°2024/12-133**

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 19/12/2024

ID : 016-211601133-20241216-2024\_12\_133-DE



Après en avoir délibéré, à l'unanimité (0 vote contre, 0 abstention), le Conseil Municipal décide :

**D'APPROUVER** le règlement d'occupation du domaine public par toute activité commerciale joint en annexe

**D'APPROUVER** les tarifs suivants relatifs à l'occupation du domaine public pour les activités commerciales

	0 à 1 m <sup>2</sup>	50 € par an
<b>D</b>	2 à 5 m <sup>2</sup>	150 € par an
<b>E</b>	6 à 10 m <sup>2</sup>	250 € par an
	11 à 20m <sup>2</sup>	350 € par an
<b>D</b>	A partir de 21 m <sup>2</sup>	450 € par an

**DE DIRE** que l'annexe des tarifs communaux sera complétée en ce sens

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En Mairie, le 17 décembre 2024

Le Maire,

**Jean-François DAURÉ**

